

Procès Verbal conseil municipal du 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Gonnery se sont réunis à 20h à la salle du conseil sous la présidence de Claude VIET et suite à la convocation adressée par le maire le 16 novembre 2023 conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

1. VIET Claude
2. ANGER Michel
3. BIDAN Denis
4. AUBIN Auguste
5. HUET Patrice
6. SCHNAIDERMAN Carole
7. ROBIN Christophe

EXCUSES :

LE SAUCE Blandine
RIGOUX Juline
PARCHEMIN Fanny
RENOUARD Rachelle
CHEVALIER Nicolas

8. LE METAYER Catherine
9. CALME Mickael

✚ Monsieur Michel Anger est nommé secrétaire de séance par le conseil municipal.

✚ Présence de la secrétaire de
mairie.

✚ Le quorum est atteint.

SOMMAIRE

1 / Point financier au 20/11/2023.....	2
2/ Bâtiment locatif du 28 rue des deux ponts.....	3
3/ Lotissement Résidence les Pommiers : travaux de finition voirie espaces verts et éclairage	3
4/ Voirie 2024	4
5/ Projet de réalisation de logements sociaux 5 rue Saint-joseph :.....	4
6/ Eclairages publics :	4
7/ Terrain communal du Carpon : nouvel exploitant et fermage.....	4
8/ FDGDON: convention multi-services renouvellement 2024-2026	5
9/ Questions diverses.....	5
Cession de délaissés de chemin à Ravaguen :	5
Affaires scolaires :	5
Centre de loisirs :	5
Animation jeunesse :	5
Personnel :	5
Louarnig Park :	6
MAPA :	6
Antenne relais :	6
Animation de Noël :	6
Terrain de foot :	6
Verger abords de l'étang :	6

1 / Point financier au 20/11/2023

Le maire fait un point financier au 20 novembre 2023, l'excédent de fonctionnement prévisionnel 2023 serait d'au-moins 232 000 € avec le report de 66 018 € du résultat 2022, soit environ 176 000 € d'excédent réel prévisionnel, dans l'attente des derniers mandatements notamment les dépenses relatives au centre de loisirs.

Au BP 2023 il avait été prévu une somme de 56 000 € pour verser des subventions d'équilibres aux deux budgets lotissements.

Compte-tenu des terrains restant à vendre le maire propose de ne pas verser la totalité des déficits et de réduire les subventions 2023 à :

- 28 000 € au lotissement du Meniou
- 16 000 € au lotissement de la Résidence des Pommiers

2/ Bâtiment locatif du 28 rue des deux ponts

Le permis de construire a été déposé le 17 novembre.

Achat terrain AA 80 207 m² avec garage à démolir : le maire propose de faire une offre à la propriétaire.

Bureau d'études : Etudes Obligatoires

Après comparatif des quatre devis reçus par le cabinet d'architecte, le conseil municipal décide

de retenir les propositions suivantes :

M. François Sever pour une **mission SPS niveau 2-3** pour un montant **de 2 497, 00 € HT.**

Cabinet Bureau Véritas Construction pour les

Mission L, solidité des ouvrages,

Mission SEI, sécurité des personnes dans les ERP et IGH,

Mission SH, sécurité des personnes dans les bâtiments.

Mission HAND, accessibilité des constructions par les personnes handicapées

Mission PHh, isolation acoustique ,

Mission TH performance énergétique réglementaire d'une construction neuve ou d'un bâtiment existant rénové pour un montant **de 5 220, 00 € HT.**

→ Le conseil municipal autorise le maire ou un adjoint à signer les contrats.

Financement, les subventions obtenues ou en cours :

DSIL accordé le 16/06/23 = 200 000 € (527 730 € HT X38%)

DETR retour attendu de la préfecture

Département demandé 12/10/23 = 161 000 € (646 800 € HT X 25%)

Pontivy Communauté demande mise en attente.

Consultation des entreprises : considérant que les dossiers ont déjà été vérifiés par la commission lors

de la dernière réunion avec l'architecte, le conseil municipal décide de lancer la consultation, marché à procédure adaptée (MAPA), en respectant les règles de publicités légales et autorise le maire ou un adjoint à signer les documents et actes s'y rapportant.

3/ Lotissement Résidence les Pommiers : travaux de finition voirie espaces verts et éclairage

Marché de maîtrise d'œuvre :

Proposition du Cabinet Nicolas : **7 200 € HT** jusqu'à 120 000 € HT de travaux .

→ Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité

Le maire présente la proposition de travaux établi par le cabinet.

Après discussion le conseil municipal demande la réalisation d'ajustements pour réduire le montant des travaux notamment sur la partie des espaces verts. Le maire propose de lancer la consultation des entreprises suivant la réglementation de la commande publique, marché à procédure adaptée (MAPA), en respectant les règles de publicités légales.

- ➔ Le conseil municipal approuve et autorise le maire ou un adjoint à signer les documents ou actes s'y rapportant.
- ➔ Le Conseil municipal décide de solliciter les subventions auprès du Département au titre de la PST et de Pontivy Communauté.

4/ Voirie 2024

Denis Bidan, adjoint à la voirie, présente au conseil municipal le projet de programme de voirie 2024 proposé par la commission et chiffré par les services techniques de Pontivy Communauté.

Après discussion le conseil municipal approuve le programme présenté (Bas Crano/Ravaguen et Saint-Urbain) dont l'estimation s'élève à **47 591,00 € HT** pour une longueur de 1 004 m et autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès de Pontivy Communauté et du Département.

Demande d'extension du revêtement chemin de la douzaine : suite à la demande d'un riverain le conseil municipal refuse de réaliser l'empierrement.

5/ Projet de réalisation de logements sociaux 5 rue Saint-joseph :

Acquisition de la propriété, section AA 74 , 488 m² , zone UA au PLUi : le maire propose de faire une offre d'achat à l'indivision. Il précise que la saisie des Domaines pour l'estimation n'est pas obligatoire.

Il présente l'étude financière estimative réalisée par SOLIHA pour construire 5 logements sociaux (3 financés par des prêts aidés Plus et 2 par des prêts aidés Plai). Après l'exposé et considérant la simulation de calcul de l'amortissement de l'opération le conseil municipal est favorable à l'unanimité au projet. Il autorise le maire ou un adjoint à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 21 600 € HT avec Soliha sous réserve d'une négociation fructueuse pour l'acquisition du foncier avec l'indivision propriétaire de la maison.

6/ Eclairages publics :

Michel Anger rappelle le projet de remplacement des luminaires « boules » dans le lotissement par le biais de Morbihan Energies. Le reste à charge pour la commune pour le

remplacement de 24 luminaires serait de l'ordre de 15 640 € HT dans l'attente des devis définitifs. Le conseil décide d'inscrire l'opération au budget primitif 2024.

7/ Terrain communal du Carpon : nouvel exploitant et fermage

Le conseil municipal fixe le prix du fermage du terrain communal, section ZD 8, au carpon pour environ 13 600 m², à 200 €/an pour le nouvel exploitant au 1^{er} janvier 2024.

8/ FDGDON: convention multi-services renouvellement 2024-2026

Le conseil municipal autorise le renouvellement de la convention multi-services dont le piégeage des ragondins avec FDGDON pour un tarif annuel de 145,23 € TTC.

9/ Questions diverses

Cession de délaissés de chemin à Ravaguen :

Pour répondre à la demande de M. Ewenn Le Guyadec , le conseil est favorable à la cession de deux délaissés de chemin au village de Ravaguen, terrains abandonnés et n'ont ouvert au public , bordant des parcelles exclusivement exploitées par la ferme Le Guyadec. Il est décidé de lui faire une proposition de vente en prenant à sa charge tous les frais géomètre, notaire et autres.

Affaires scolaires :

Carole Schnaiderman a assisté au dernier conseil d'école à l'école des couleurs et de l'assemblée générale de l'OGEC. Elle en fait un bref résumé.

Centre de loisirs :

Le comité de pilotage se réunira le 27 novembre pour faire le point sur le fonctionnement et la mise à disposition ou pas de l'agent communal actuellement en contrat PEC.

Animation jeunesse :

L'animateur de Famille Rurale a proposé aux jeunes de créer une junior association. Un groupe important de jeunes était présent à la réunion. En association avec Loisirs et Amitiés une demande avait été déposée auprès de la Région pour réaliser une passerelle en bois sur la rigole rue Bara pour remplacer celle

qui existait par le passé. La Région vient de donner son accord. C'est un projet qui associera les retraités et les jeunes de la commune qui vont la fabriquer et la poser.

Personnel :

les entretiens professionnels seront organisés le 8 décembre.

La prime exceptionnelle du pouvoir d'achat 2023 est élargie aux fonctionnaires territoriaux : la commission se réunira pour en discuter, décision à prendre avant le 30 juin 2024.

Le repas de fin année rassemblant le personnel et le conseil municipal aura lieu le 15 décembre au restaurant l'Hilvern.

Louarnig Park :

Réouverture en 2024

Le maire s'est entretenu avec les dirigeants de l'Accrobrancherie et l'association de la Falsab. Une réouverture du parc est envisagée en 2024 si un accord est trouvé entre les deux associations et qu'une nouvelle convention d'utilisation est signée.

MAPA :

Maintien de la gestion par le CCAS pour 2024 et passage en EHPAD. Des dotations supplémentaires sont attendues mais également des obligations réglementaires supplémentaires dont la qualification des agents. Le rapprochement avec l'association Perrine Samson est toujours en discussion. L'avance de trésorerie consentie par la Commune pourrait faire l'objet d'une demande de prise en charge par les crédits non reconductibles 2024 distribués par l'ARS.

Antenne relais :

L'autorisation administrative est accordée, les travaux commenceront en février 2024.

Animation de Noël :

Le 16 décembre. Mickaël Calmé fait une présentation du déroulé et précise que des flyers seront à distribuer.

Terrain de foot :

l'entreprise Marteil de Bréhan est intervenue pour élaguer les branches de chênes qui menaçaient de tomber sur les vestiaires.

Verger abords de l'étang :

Plusieurs fruitiers plantés sont morts, voir s'ils sont garantis par le pépiniériste.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux
et lève la séance à 22h25.